

PREAVIS N° 7/2018 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DESTINE A FINANCER UN ESPACE MULTIFONCTIONNEL AU SORBIER

Municipal responsable:

Guy Dériaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objectif de demander un financement destiné à la création d'un **espace multifonctionnel** comprenant un **skate-park** et un **terrain de basket 3x3** dans le périmètre du centre sportif du Sorbier à Mies, ainsi que l'aménagement d'un **parking**.

La pratique du skate est devenue un élément de fonctionnement social indéniable. Il participe à la socialisation et à l'animation dans les villes et villages suisses. Sa pratique s'est largement développée depuis près de 30 ans et devient un élément important de rencontres entre jeunes et moins jeunes, mélangeant pratique sportive, transmission du savoir et intégration sociale sur un même lieu.

Concernant le basket, nous prenons en compte la tendance actuelle qui est à la pratique plus ludique de ce sport et la volonté de la FIBA de promouvoir le basket 3 contre 3 (3x3) sur un demi-terrain dans la ligne de ce qu'est le beach-volley pour le volley en salle.

Nous aimerions également profiter du chantier de construction du skate-park pour aménager les abords et en particulier un petit parking d'une douzaine de places voitures et de places pour deux roues en bordure de la Route de Veytay destiné aux nombreux promeneurs de la région ainsi qu'aux usagers du skate-park.

2. Contexte et historique

L'origine du projet vient d'une demande formelle d'un groupe de jeunes de Mies et des environs pour la construction d'un skate-park, demande déposée à la Commune en 2014 et munie d'une septantaine de signatures. Ce groupe de jeunes a montré un grand engouement et une implication dans son développement. Cette demande était centrée sur la réalisation d'un skate-park permettant la pratique des « sports de glisse » aussi bien pour les débutants que pour les pratiquants confirmés.

L'intégration d'un terrain de basket (3x3) dans le projet se justifie, pour les raisons suivantes :

Rue du Village 1 - 1295 MIES

- il existe actuellement un terrain de basket au centre sportif qui, en raison de son état avancé de délabrement ..., n'est que peu utilisé, mais qui est souvent sollicité (demandes récurrentes à la Commune);
- le terrain de basket nouvellement installé dans la cour de l'école ne peut être utilisé qu'en dehors des horaires scolaires et est dimensionné pour les enfants (panneaux bas);
- la présence de la FIBA dans notre commune cherche à promouvoir la pratique du basket 3x3, sport qui trouve actuellement un véritable engouement.

Les autorités communales ont toujours eu la volonté de développer les infrastructures à l'intention des jeunes et le projet d'aménagement du secteur du Sorbier est une belle opportunité pour intégrer une telle installation sportive et élargir l'espace public aménagé du secteur du Sorbier.

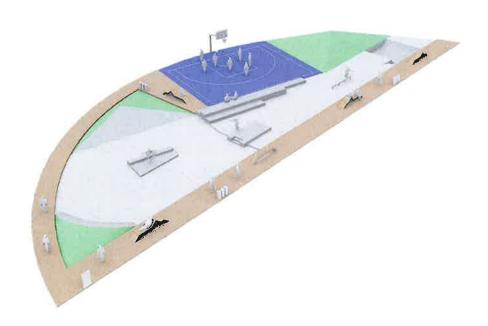
D'autre part, la commune de Mies était actionnaire avec les communes de Commugny et Tannay de la société Comita SA, dont les buts étaient de favoriser les activités pour la jeunesse. A la dissolution de cette société, il a été décidé de distribuer les dividendes entre les trois communes actionnaires. Mies a donc déjà reçu la somme de CHF 200'000.- que la Municipalité a décidé d'affecter entièrement à la création du skate-park.

En 2015, un préavis pour un projet d'implantation « d'un espace multifonctionnel » comprenant la création d'un skate-park, d'un terrain de basket 3x3 et d'un espace de rencontre avait été présenté aux commissions du Conseil communal. Ce projet était prévu sur l'espace actuel du terrain de basket et des terrains de pétanque, dans le rond de la piste d'athlétisme. Le préavis en question avait été porté à l'ordre du jour de deux assemblées du législatif, avant d'être retiré.

Durant la mise à l'enquête publique, qui s'est déroulée du 11 août au 10 septembre 2015, ce projet avait suscité des oppositions (2) et son budget avait dû être révisé à la hausse, ce qui avait provoqué sa suspension par la Municipalité. Par ailleurs, dans le cadre du concours d'aménagement du secteur du Sorbier et de l'élaboration d'une salle communale polyvalente, il paraissait plus pertinent de laisser la possibilité aux concurrents de proposer une implantation de ces installations sportives en cohérence avec leur projet.

Dès lors, la Municipalité avait choisi de mettre en veilleuse ce projet de skate-park et de l'intégrer dans le projet de concours d'aménagement du secteur du Sorbier.

Premier projet d'espace multifonctionnel (2015)



3. Situation existante et descriptif du projet

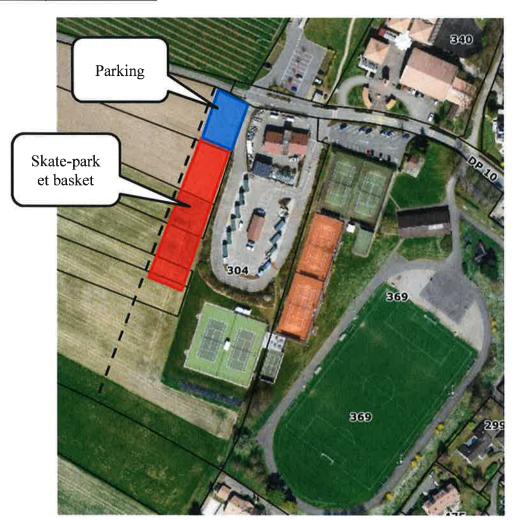
a) Choix du lieu

Après analyse des différentes contraintes inhérentes à un tel projet, la Municipalité est arrivée à la conclusion que le centre sportif était l'endroit présentant le plus d'avantages pour une telle installation. En effet, il concentre déjà des activités avec des caractéristiques similaires au niveau de l'utilisation et est un lieu de rencontre déjà fréquenté et facile d'accès pour les jeunes résidant dans le village et alentours.

Plusieurs candidats du concours d'aménagement du centre du Sorbier ont proposé dans leur projet une implantation du skate-park non pas au centre du dispositif comme il était prévu au départ, mais plutôt en bordure, ceci d'une part compte tenu de l'ampleur et des spécificités des installations, de la possibilité d'éloignement des habitations et, d'autre part, pour bien délimiter les espaces et les usages dans le centre sportif, afin d'éviter les conflits potentiels entre la pratique des différentes activités sportives, en particulier du football et celle des sports à roulettes.

Suite à toutes ces réflexions, la Municipalité a trouvé pertinent de déplacer le projet de skate-park en prolongement des nouveaux tennis et de la déchèterie profitant ainsi des échanges de terrains faisant l'objet du préavis n°6/2018.

Nouvelle implantation du site



b) Projet d'équipement

Le skate-park

Après différents contacts avec des personnes en relation avec les jeunes, il a été décidé que l'équipement d'un tel projet sera réalisé pour tenir compte de son utilisation avant tout par une classe d'âge des 7-17 ans. Il a également été décidé d'aménager le parc de façon à favoriser la cohabitation entre tous les pratiquants que sont les rollers, les skaters, ainsi que les utilisateurs de trottinettes et de BMX, sans oublier les utilisateurs des autres aménagements prévus (basket).

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau skate-park, on peut observer deux grandes tendances :

- les skate-parks "hors sol" constitués d'une surface de roulement généralement en bitume sur laquelle différents éléments (rampes, rails, bowl, etc.) métalliques, en béton préfabriqué ou en matériaux composites sont implantés en fonction de parcours prédéfinis;
- les skate-parks "intégrés" en béton qui forment un tout indissociable et dans lesquels les différents éléments sont directement coulés et construits dans la masse de béton et ne forment qu'une seule et unique surface uniforme. De tels skate-parks sont quasiment fabriqués sur mesure.

Le choix s'est rapidement porté sur la seconde variante, celle-ci présentant de nombreux avantages. On peut citer en particulier :

- la durabilité de l'installation : en effet, un matériau tel que le béton résistera mieux aux sollicitations et aux conditions météorologiques ;
- l'entretien d'une telle installation sera très restreint et cette dernière vieillira mieux que les éléments préfabriqués;
- le fait que le skate-park soit un seul et unique élément en béton permet une variété de parcours quasi infinie. En outre, la construction "à la main" permet de donner au skate-park des rayons de courbures très variés que l'on ne peut pas retrouver avec les éléments préfabriqués;
- le béton permet d'obtenir une surface de roulement extrêmement lisse que l'on ne peut pas atteindre avec un enrobé bitumineux. La sensation de glisse qu'un tel revêtement procure est inégalable. En outre, les différentes rampes étant elles-mêmes réalisées et intégrées dans le béton, la transition entre le sol et l'élément se fait en douceur et sans secousses;
- le bruit généré par de telles installations "intégrées" est beaucoup plus faible que la version "hors sol" de par la qualité du revêtement et leur intégration dans le terrain (semi-enterré);
- le fait que les rampes et autres engins soient "coulés dans la masse" évite que ceux-ci ne soient déplacés et mis en scène dans des configurations non souhaitées, voire parfois dangereuses.

En outre, il convient de préciser qu'au niveau du coût de construction, la variante en béton ne représente qu'un surcoût modeste, qui sera rapidement amorti, la durée de vie d'une telle installation étant bien plus longue et les frais d'entretien moindres que sur une installation "hors sol". Volontairement, le choix a été fait de ne pas avoir d'éléments de trop grande taille. En effet, dès que la hauteur des rampes ou des plans inclinés est grande, il n'y a plus que les initiés qui osent s'aventurer sur une telle installation. Or, la volonté de la Municipalité est d'ouvrir cette installation au plus grand nombre et que le novice y trouve autant de plaisir que l'utilisateur confirmé.

Basket 3x3

Le terrain de basket respectera les dimensions officielles du basket 3x3. Le sol sera recouvert d'un revêtement synthétique amortissant les chocs violents, mais facile à entretenir et drainant

l'eau.

Le panneau sera métallique (alu) ainsi que le panier, et l'anneau sera articulé, caractéristiques nécessaires pour éviter les dégâts.

Espace public

Afin d'accueillir ces installations sportives dans un cadre agréable et convivial, un espace public est prévu autour des terrains de sport, en forme de «tampon» entre les espaces sportifs, permettant le repos des sportifs et facilitant la sécurité entre usagers. Cet espace aménagé avec du mobilier urbain (bancs, fontaine, poubelles) restera simple et pratique à l'entretien.

Par ailleurs, pour profiter du chantier du skate-park, il est également prévu d'aménager l'accès au skate-park depuis la Route de Veytay et d'y installer un parking d'une douzaine de places de véhicules ainsi qu'un espace de parking pour les deux roues.

d) Fonctionnement du site

L'accessibilité du site sera libre et sous la responsabilité des utilisateurs. Cependant, dans le fonctionnement des nouvelles installations, il est prévu de poursuivre la collaboration avec les jeunes utilisateurs en les impliquant dans la gestion du site. Pour ce faire, il pourrait être envisagé de créer une association qui sera responsable de faire respecter les règles d'utilisation du site sur la base d'une charte d'utilisation. Des panneaux d'information (« totems ») seront implantés pour préciser les règles d'utilisation et de sécurité du site.

Il n'est pas prévu d'éclairage pour le skate-park. Dès lors, son utilisation se limitera aux périodes d'éclairement naturel.

L'entretien du site sera assuré par la Commune dans le cadre de l'entretien de l'ensemble des installations du centre sportif.

4. Démarche proposée pour la réalisation

Afin de garantir un strict respect du budget à disposition pour ce projet, nous avons opté pour une démarche « en entreprise totale ». C'est à dire que sur la base d'un cahier des charges précis, intégrant en particulier un budget maximum, un programme d'aménagement défini par des spécialistes, et une aire d'implantation, nous avons demandé à plusieurs entreprises (5) de proposer un projet complet. Celui-ci comprend le dessin du projet, sa fonctionnalité, son insertion dans le site, son esthétique et son coût final.

Cette démarche permet de mettre en concurrence des entreprises et d'optimiser le projet en proposant différentes solutions. La limite supérieure du budget est garantie par le seuil d'adjudication permettant une procédure en consultation restreinte (< CHF 500'000,- HT).

Pour imaginer le nouveau projet, nous avons repris le bureau qui avait élaboré le premier projet et qui est spécialisé dans ce genre d'infrastructures (ex-bureau « Cause », aujourd'hui devenu « Sablier »). Nous avons donc confié à Sablier l'élaboration du cahier des charges du projet en prenant un compte le nouveau site d'implantation.

Ce cahier des charges intègre plus particulièrement les contraintes fonctionnelles de la pratique du skate (types d'aménagements, distances, positionnement,...) et les exigences en termes de revêtement de sol et de matériaux.

Le recours à ce processus de réalisation permet :

- d'avoir un descriptif précis des exigences d'utilisation,
- d'obtenir dans la cadre de la consultation une optimisation financière des projets,

- d'avoir une seule entreprise qui a la responsabilité à la fois du projet et de l'exécution des travaux,
- de maîtriser les coûts de réalisation dès la prise de décision initiale qui intègre également les éléments connexes tels que le mobilier urbain et les aménagements périphériques (remodelage du terrain, végétation, etc...).

5. Planning prévisionnel

Les jeunes à l'origine de ce projet attendent le skate-park depuis 4 ans ! Ils ont grandi mais sont probablement toujours aussi passionnés par leur sport et des plus jeunes ont pris la relève.

Dès lors, la Municipalité a décidé de donner priorité à ce projet et a le souhait d'inaugurer ce skate-park en 2018.

6. Aspects financiers

Coût du projet

Sur la base des prix unitaires actuels, des surfaces à disposition, des expériences pratiques du bureau Sablier et des exigences budgétaires de la Municipalité (montant max. à disposition), le coût du projet de l'ensemble du site (skate-park, basket 3x3, espace public et mobilier) se monte à un maximum de CHF 540'000.- TTC.

La décomposition des coûts est présentée dans le tableau ci-dessous.

(Les chiffres de ce tableau présentent les coûts proposés par l'entreprise adjudicatrice).

Total arrondi	540'000	
Total TTC (TVA 7,7%)	538'000	
Total HT	500'000. - (100 %)	
Honoraires et expertises (AMO + experts)	30'000 (6%)	
Divers équipements publics	15'000 (3 %)	
Espace public (y c. mobilier) *	70'000 (14 %)	
Skate-park *	315'000 (63 %)	200'000
Basket 3x3 *	70'000 (14 %)	
Eléments du projet	Coûts approx. CHF	Attribution du dividende de Comita

^{*}y compris honoraires du groupe de l'entreprise adjudicatrice (20%).

Après attribution du dividende de Comita, le montant maximum auquel s'exposerait la Commune s'élèvera donc à **CHF 340'000.-**, montant qui pourrait encore être réduit en fonction des participations versées par des tiers (fonds du sport, FIBA).

L'utilisation des installations sera libre et sous la responsabilité des usagers. Les frais de fonctionnement et d'entretien liés à ces installations seront assumés par la Commune de Mies.

7. Conclusions

Les sports urbains comme le roller, le skate et le basket 3x3 sont devenus des activités courantes dans notre société. La mise à disposition d'un espace permettant une telle pratique sportive représente un atout indiscutable pour contribuer à l'intégration de notre jeunesse dans la vie sociale. Une telle infrastructure aura incontestablement tendance à les faire renoncer à utiliser les routes, les escaliers ou autres espaces publics mettant en danger leur propre sécurité, ainsi que celle des autres usagers.

Ainsi, en offrant aux jeunes un endroit adapté à leurs activités favorites, nous pourrons offrir une alternative à l'utilisation de nos espaces publics par les trottinettes, BMX et autres engins à roulettes en concentrant ce type d'activités sur un site approprié. Ce lieu devrait devenir un espace de rencontre, de partage et d'expression pour notre jeunesse qui pourra également y pratiquer une saine activité physique.

D'autre part, et ce n'est peut-être pas le moindre des arguments, cela serait un bel aboutissement pour les jeunes qui auront aidé à sa réalisation et à sa concrétisation.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

VU	le préavis municipal No 7/2018 relatif à l'octroi d'un crédit pour la construction
	d'un espace multifonctionnel au centre sportif.

ouï le rapport des Commissions des travaux, de l'environnement et des finances,

attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1/	d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la construction d'un
	espace multifonctionnel au centre sportif comprenant un skate-park, un terrain
	de basket 3x3 et l'aménagement d'un parking,

pour ce faire, d'autoriser la Municipalité à attribuer le dividende d'un montant de CHF 200'000.-, reçu de la société Comita en 2016 et affecté à un fonds de réserve pour la jeunesse, au financement partiel du projet,

3/ d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 340'000.- pour le financement de ces travaux, ce financement étant à prélever sur la trésorerie courante de la Commune et sera amorti sur une durée maximale de 15 ans.

L'entretien courant sera assuré par les employés communaux sans frais notables.

La Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

P-A. SCHMIDT

Y. HERNACH